



Déclaration liminaire CTL

du 02/10/2012

Le changement c'est maintenant ?

Hé oui Monsieur l'**Administrateur Général**, c'est comme cela qu'il faut vous appeler à présent. Vous avez été **Président**, **Directeur** et maintenant **Général**. Non, nous n'allons pas faire un vilain jeu de mots qui pourrait se transformer en méchant jeu de maux. Voilà le premier changement. Il est réel lui.

Le 1^{er} Août dernier, notre guide suprême a changé de tête. Le **Conseil des Ministres** a expédié le dispendieux PARINI PHILIPPE. Finies les capitales parties fines à enfiler des perles qui coûtaient la peau des fesses aux contribuables français, dont nous faisons partie.

Le **6 Août**, notre nouveau guide national, **Bruno Bézard**, nous a gratifié d'un message/discours nous précisant sa grande fierté de prendre la tête de la **DGFIP**, une grande administration financière qui tient une place particulièrement importante au cœur de l'Etat et sur l'ensemble du territoire, avec ses missions fiscales et de gestion publique. **Ca commence très bien.**

Très **conscient**, il nous apprend qu'il partage les mêmes valeurs que nous tous, celles du service public et de l'intérêt général, car comme nous, il a toujours consacré son action au service de l'Etat, dans toutes ses fonctions au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.

Il affirme même qu'il est **conscient** des efforts déjà accomplis ces dernières années par toutes et tous pour mener à bien la mise en place de la **DGFIP**, tout en obtenant des résultats excellents dans l'exercice de toutes nos missions. **Ca continue fort.**

Passant aux choses sérieuses il embraye en affirmant que nous allons désormais engager et construire ensemble, dans le cadre des orientations qui seront fixées par les Ministres, une nouvelle étape de la vie de la **DGFIP**, avec pour objectif d'entretenir et de faire évoluer une grande administration, au service de l'Etat et de tous ses publics.

Manifestement très sur de lui, il sait pouvoir compter sur tous les agents de la **DGFIP**, dont il connaît le professionnalisme, les compétences et le sens du service public, pour **construire ensemble notre avenir**. On peut compter sur sa totale implication, car il sera toujours à notre écoute. **Tout va bien.**

Son action associera étroitement l'encadrement, en travaillant dans la plus grande transparence et dans le dialogue avec les organisations syndicales. Il proposera à nos représentants de les rencontrer dès la rentrée.

Il souhaite également venir à la rencontre des agents le plus souvent possible pour mieux nous connaître. Là il faudrait savoir, il nous connaît ou pas !

Est-ce cela le deuxième changement, **Monsieur l'Administrateur Général** ? Merci d'avance pour votre réponse étayée si possible.

Maintenant passons à la réalité du terrain que Monsieur **Bruno Bézard** notre nouveau Directeur Générale foule depuis le 21 Août en tombant souvent des nues. Alors, **Monsieur l'Administrateur Général**, qu'en pensez-vous, est-ce encore un excellent comédien ou un simple manipulateur.

Sur le terrain la **RGPP**, que la **CGT** n'a eu cesse de dénoncer, vient d'être abrogée. Elle a eu le temps de produire de très nombreuses souffrances. Vous savez, **la souffrance au travail** dont on parle souvent avec le **Président du CHS-CT43** que vous connaissez bien. Cette **souffrance** est réelle et bien présente, même dans vos services.

Halte aux suppressions d'emplois. Les **représentants de la CGT FIP 43** vous mandatent, dès à présent, pour exiger aucune suppression d'emploi en **Haute-Loire et ce dès 2013**.

Halte aux restructurations sauvages qui vont à l'encontre, souvent, du simple bon sens. Partout les personnels doivent être concertés avant une réorganisation. D'ailleurs un outil a été mis en place le TBVS (Tableau de Bord de Veille Sociale). Faîte le vivre au travers des EDD (Espace De Dialogue), c'est de votre devoir. Cela pourrait être le 3^{ème} changement.

Petit rappel, l'**IRES (l'Institut de Recherches Economiques et Sociales)** a présenté un protocole de mise en place des **EDD** dans la perspective de leur généralisation. Il préconise le **volontariat des participants et l'anonymat des paroles restituées**. L'**EDD** doit être un **espace de parole libre, non censuré**, sur le travail.

Les **EDD** doivent être menées par des facilitateurs qui doivent être formés et protégés de toute influence. L'**IRES** propose au moins deux réunions par an.

Les **Comptes Rendus des EDD** **doivent être publiés et diffusés aux OS**, médecins de prévention, ACMO, IHS, assistante sociale.

La direction se doit de répondre aux demandes émises par les **EDD**. La réponse peut prendre différentes formes. **Les remarques et les réponses apportées doivent être examinées lors d'un CT réservé aux CVT** ou lors d'une audience avec le directeur si l'urgence de la situation l'impose.

Les **représentants de la CGT FIP 43** vous rappellent, **Monsieur l'Administrateur Général**, leur exigence de publier tous les **PV des CTL sur ULYSSE 43**, comme précédemment ceux des **CTPD** l'étaient logiquement sur **@LTI43**. Vous nous avez répondu que, soit disant, la **Direction Générale (DG)** n'y serait pas favorable. Ce serait le comble, si au même moment elle affirme vouloir transparence et informations libres pour tous ses agents. Si vous répondez négativement à cette exigence, nous demandons expressément, une nouvelle fois, la réponse officielle de la **DG** et ce par écrit.

Parlons **sous** maintenant. Nous les auvergnats, on nous présente souvent comme très économes, voire plus. C'est probablement vrai, ici un chou c'est un chou. Dans notre administration c'est un plus. Mais, nous ne sommes pas naïfs, nous voyons passer de nombreux oiseaux qui ne sont pas insensibles aux espèces sonnantes et trébuchantes et de ce fait font le sale boulot et après s'en vont tranquillement.

Aujourd'hui un malaise s'installe depuis que nos salaires sont gelés. Dans le même temps le **Directeur Général**, pour se rallier « loyalement » l'encadrement supérieur, a mis en place les augmentations de traitement des **AGFIP (Administrateurs Généraux des Finances Publiques nouveau grade créé pour acheter leur loyauté)**, promises et ce depuis juillet 2011.

Nous apprenons que depuis cette date, le champagne coule encore un peu plus à flot chez ces hauts fonctionnaires puisque certains d'entre eux, par ailleurs si prompts à demander aux agents d'améliorer leur productivité, ont vu leur rémunération augmenter de 30 à 40 % « sans bouger de leur siège » selon l'expression des auteurs du livre « un quinquennat à 500 milliards d'euro ». Ce sont en effet les cadres **A++ (AFIP-AGFIP)** qui ont le plus bénéficié de l'alignement des régimes indemnitaires. Les **AGFIP** perçoivent désormais un traitement mensuel de l'ordre de 20000 à 25000€ (sauf le **DRFIP** qui perçoit en plus son indemnité de comptable public).

Les rapports de la Cour des Comptes et de l'Assemblée Nationale ont trouvé là un facteur explicatif à l'absence de maîtrise par la **DGFIP** de ses dépenses de personnel en **2010 (+2%)**, alors que concomitamment des milliers d'emplois de **catégorie C** étaient supprimés entraînant une dégradation des conditions de travail des personnels sur le terrain.

Cette redistribution inéquitable des économies réalisées par l'application de la règle de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux (plus de **2/3 à la DGFIP 71%**) est scandaleuse au regard du blocage du traitement des agents de **catégorie A, B, et C jusqu'en 2013**, du niveau d'endettement personnel des français (+ 100 milliards entre 2007 et 2011) et du déficit budgétaire (passé de 2,7 à 5,7% du PIB pour la même période). Dernière fantaisie de la **DG**, concernant le **T.A. 2012 de C1 en CP**, où elle a **supprimé 162 promotions** alors même que notre ministre avait promis le contraire. C'est inadmissible et la **CGT FIP 43** dénonce cette nouvelle dérive.

Parlons revendications maintenant, Monsieur l'Administrateur Général, les représentants de la **CGT FIP 43** vous mandatent, dès à présent, **une deuxième fois sur le sujet de la retenue de 1/30^{ème} indivisible dans la Fonction Publique pour fait de grève**. La **charte sociale européenne** énonce des droits et libertés qui ont fait l'objet d'une révision récente et établit un système de contrôle qui garantit leur respect par les Etats. Le Comité Européen des droits sociaux statue en droit sur la conformité ou non à la charte.

C'est ainsi qu'en décembre 2010, « le comité constate que la législation continue d'établir une retenue sur salaire mensuel de 1/30^{ème} du salaire des fonctionnaires de l'Etat et des agents d'autres services publics nationaux pour des grèves de moins d'un jour, quelle que soit leur durée. Il a estimé précédemment qu'une telle règle n'est pas conforme à l'article 6-4 de la Charte révisée, au motif qu'elle pourrait dissuader les intéressés de prendre part à une grève. Le comité réitère par conséquent sa conclusion de non-conformité sur ce point. Il rappelle que toute retenue sur les salaires des grévistes ne doit pas excéder la proportion de leur salaire qui correspond à la durée de leur participation à la grève. » **Faites passez le message**, appliquons la loi sur ce sujet, une heure de grève égale une heure de retenue.

Concernant le jour de carence, **les représentants de la CGT FIP 43** vous mandatent, une nouvelle fois pour exiger qu'il ne s'applique pas.

Espérant, **Monsieur l'Administrateur Général**, que vous ne soyez pas aussi autiste que feu les regrettés **Directeur des Services Fiscaux et Trésorier Payeur Général de la Haute-Loire, vos fidèles représentants de la CGT FIP 43** ne doutent pas de votre entière implication dans le **bien être au travail** de tous vos subalternes dont vous êtes grandement responsable.

Ils seront toujours fidèles aux engagements pris vis-à-vis de leurs mandants et bien plus largement pour la défense d'**un service public de qualité et de proximité** et ce bien au-delà d'une simple posture ou de mots aussi vite oubliés que prononcés.